

**ALLOCUTION INTRODUCTIVE D'IFES
TOM BAYER, DIRECTEUR DES PROGRAMMES AFRIQUE ET PROCHE
ORIENT**

Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ; Monsieur le Président de la Cour Suprême du Bénin, Président du Bureau du Conseil d'Administration de l'AOA-HJF ; Mesdames et Messieurs des délégations des juridictions membres de l'AOA-HJF ; parlementaires ; experts ; partenaires ; représentants et représentantes des juridictions et institutions sud et nord ; honorables invités.

C'est un privilège de me retrouver devant vous comme représentant de l'IFES, la Fondation internationale pour les systèmes électoraux. Le Bénin est le lieu idéal pour la tenue de ce colloque international sur « L'Etat de droit et la séparation des pouvoirs dans l'espace AOA-HJF ». Le Bénin est un lieu idéal pour débattre des réalités de l'instauration de la démocratie durable et performante dans la sous région de l'espace AOA-HJF ; pour débattre de la nécessité de l'Etat de droit qui constitue l'un des piliers de la démocratie et requiert un pouvoir judiciaire indépendant, mais également responsable, intègre et efficace, qui soit susceptible de mettre en oeuvre de manière juste et efficace les principes démocratiques et constitutionnels.

IFES est très reconnaissant du soutien de l'Agence américaine d'aide au développement international—USAID—pour l'assistance qu'elle nous a fait parvenir pour soutenir ce colloque. Au nom de l'IFES, je vous transmets les salutations de notre Président, M. Richard Soudriette.

Depuis sa création en 1987, l'IFES a investi son énergie à la création et professionnalisation des systèmes électoraux dans plus de 100 pays dans le monde. Nous mettons beaucoup d'importance sur le mot « systèmes » dans notre nom. Les élections constituent comme une fenêtre sur la santé démocratique d'un pays. Mais, la démocratie durable a besoin de l'investissement d'énergie et de ressources dans le développement de la bonne gouvernance, d'une société civile dynamique et l'établissement de l'état de droit.

Pendant ce colloque, mes collègues vont vous parler du « Guide de l'indépendance judiciaire » préparé par l'IFES il y a 4 ans en partenariat avec l'Agence américaine d'aide au développement—USAID—et la contribution de nombreux experts représentant les diverses régions du monde. Le Guide a été publié en anglais en novembre 2001 et depuis traduit en arabe, espagnol et français.

Le Guide met en lumière les principaux obstacles à l'indépendance judiciaire de part le monde, dans leurs similitudes et différences. Ainsi, les interférences du pouvoir exécutif et plus généralement des pouvoirs politiques (directes ou sous couvert de magistrats de haut niveau affiliés au pouvoir politique) et le problème de la corruption judiciaire se retrouve dans toutes les régions du monde.

Nous avons depuis la publication du Guide présenté conclusions et défis programmatiques dans diverses régions du monde, principalement dans le cadre de colloques et séminaires au niveau national ou sous-régional. Ces colloques ont permis aux juges participants de débattre sur les thèmes de l'indépendance et de l'intégrité judiciaire, la transparence judiciaire et la mise en place de mécanismes de contrôle périodique des progrès au regard de principes d'intégrité judiciaire.

L'adoption, à l'issue de ces conférences, de déclarations de principes par lesquelles les participants ont reconnu la place centrale devant être faite à l'indépendance judiciaire dans une société démocratique, telle le Communiqué de Blantyre adopté par les pays d'Afrique australe au Malawi et, nous l'espérons, la Déclaration de Cotonou sont un grand pas vers une action concrète de renforcement de cette indépendance.

Certains pays ont également choisi d'aller plus loin et de s'engager à rédiger un Rapport sur l'Etat du pouvoir judiciaire qui évalue l'indépendance du pouvoir judiciaire au regard de principes d'intégrité judiciaire.

De part le monde, le pouvoir judiciaire est décrié et le public n'a que peu confiance en cette institution perçue comme incapable de donner vie aux principes démocratiques et constitutionnels qu'elle est sensée protéger. Il est de notre devoir que d'inverser cette tendance et de reconstruire la confiance du public envers les institutions de la justice.

Nous espérons que ce colloque nous permettra d'œuvrer pour le renforcement de l'indépendance judiciaire dans la sous région de l'espace AOA-HJF. Honorables invités ; mesdames et messieurs, je vous remercie de votre attention et j'attends nos échanges fructueux.